

MAIRIE DE SERVON

Service de petites annonces sur internet

1. La mairie de Servon met à disposition un service gratuit de diffusion de petites annonces sur le site internet www.mairie-servon.fr
2. Pour bénéficier de ce service, l'annonceur doit résider à Servon ou être parrainé par un résident de Servon, qui remet le contenu de l'annonce et signe l'engagement personnel ci-dessous.
3. Les petites annonces diffusées sont de la responsabilité exclusive de l'annonceur et ne peuvent en aucun cas entraîner une quelconque responsabilité de la mairie, dont l'action se limite à fournir un support, assimilable à un panneau d'affichage mis à la disposition du public.
4. La mairie se réserve le droit de prendre connaissance du contenu des annonces préalablement à leur mise en ligne et éventuellement de refuser la diffusion d'une annonce pour des raisons qui lui sont propres.
5. L'annonceur accepte de se conformer à la charte graphique du site internet de la mairie et ne peut en aucun cas exiger une présentation qui s'en écarterait.
6. Il appartient à l'annonceur de préciser la durée de diffusion demandée ou, en l'absence de durée, d'informer la mairie lorsqu'il souhaite que son annonce soit retirée.

Contenu de l'annonce à publier

Rubrique : _____	Durée : _____
Libellé : _____ _____ _____ _____ _____	
Contacts : _____ _____	
Photo fournie : <input type="checkbox"/> numérique <input type="checkbox"/> papier	
Pièce(s) à restituer : _____	

Je soussigné :

Madame, Mademoiselle, Monsieur :

Demeurant (adresse complète) :

Téléphone :

Déclare avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement du service « petites annonces » décrites ci-dessus et les accepter.

Fait à Servon, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »